e gouvernement dans sa grande contribution (plutôt dans sa petite contrition) pour l'écologie annonce la création de quatre nouveaux parcs naturels régionaux, dont celui des Corbières - Fenouillèdes.

Mais quelle protection ce type de parc peut-elle apporter ? Voyons ce qui se passe dans celui que nous connaissons déjà, le Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes.



Sa Charte, pleine de bonnes intentions, a été incapable d'imposer un quelconque frein aux aménagements destructeurs, notamment le plus violent celui de la centrale solaire de LLO installée en plein cœur de la Cerdagne et visible de partout. Elle est incapable aujourd'hui de limiter l'urbanisation galopante des communes de FONT-ROMEU ou des ANGLES. Elle n'est d'aucune efficacité pour s'opposer au projet de capteurs solaires « flottants » sur les lacs de PUYVALADOR ou de MATEMALE en Capcir...

Avec la création du PNR des Corbières - Fenouillèdes nous sommes à nouveau en présence d'un parc naturel mirage dont la seule raison est encore de créer une structure politique supplémentaire pour les mêmes élus du territoire. Et une structure visant à améliorer leur image.

Lors de l'enquête publique, conclue le 17 janvier, la FRENE a tout simplement demandé le retrait de ce projet de parc dans son état actuel. (*)

La fédération estime que ce parc n'apporte aucune garantie dans la surconsommation de ses ressources exploitables notamment il n'envisage aucune limitation territoriale ou en superficie des centrales de production d'énergie (notamment éoliennes), des carrières, des coupes forestières ou des prises d'eau pour alimenter d'autres territoires.

Comment qualifier une Charte pour la nature qui ne peut s'imposer ni au SCOT, ni au PLU et encore moins aux projets bénéficiant de dérogations pour des raisons impératives d'intérêt public majeur (comme les carrières) ? Une illusion, une mascarade ou une politique écologique en peau de lapin ?

(*) Lire les observations jointes